Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2020-331** **04/06/2020**

Date de mise en application : 04/06/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/07/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de sous-directeur du droit public au service des affaires juridiques du secrétariat général

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d’un emploi de sous-directeur
JORF n°0136 du 4 juin 2020

L’emploi de sous-directeur du droit public général au service des affaires juridiques du secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation sera prochainement vacant.

L’emploi s’exerce au 3, rue Barbet-de-Jouy, à Paris 7e.

Description de la structure et missions principales de l’emploi

Le service des affaires juridiques exerce une fonction de conception, de conseil, d’expertise et d’assistance auprès de l’administration centrale du ministère, des services déconcentrés et des établissements publics placés sous la tutelle du ministre et traite le contentieux entrant dans le champ de compétence du ministère. Au sein du service, la sous-direction du droit public général traite les questions juridiques concernant :

1. Le droit de la fonction publique, l’organisation des services et établissements publics relevant du ministère, le régime du travail et de la protection sociale agricoles, l’enseignement agricole, la formation et la recherche, ainsi que l’organisation des professions réglementées ;

2. Le droit public économique (fiscalité, contrats publics et délégations de services publics, concurrence, aides d’Etat…) et le droit des finances publiques ;

3. Le droit européen et international (expertise et suivi des contentieux européens dans le champ de compétence du ministère, relations avec le secrétariat général des affaires européennes).

La sous-direction, composée d’une quinzaine d’agents, comprend :

- le bureau du droit de l’administration ;

- le bureau du droit public économique ;

- le bureau du droit européen et international.

Sous l’autorité du directeur des affaires juridiques, le sous-directeur du droit public général dirige et anime l’activité des bureaux. Il est membre du comité de direction du service. Il est assisté d’un adjoint.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d’activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l’exercice des fonctions de sous-directeur d’administration centrale est requise.

Compétences requises

Le poste requiert de solides connaissances en droit public, en droit de l'Union européenne et en contentieux administratif.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

Une expérience confirmée dans le domaine du conseil juridique et du contentieux administratif est requise.

Une expérience du travail interministériel et des procédures d'élaboration des textes est souhaitée.

Le poste requiert une aptitude à l'encadrement et à l'animation, à l'organisation du travail en équipe notamment pour le traitement des urgences, et des qualités relationnelles.

Une capacité à aborder des sujets techniques est indispensable.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi sont fixées par les articles 11 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 3 ans, renouvelable une fois. En application de l'article 13 du décret précité, la période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 40 000 € et 66 000 € et une part variable brute, dépendante des fonctions, des sujétions et de l'expertise, comprise entre 42 000 € et 46 000 €. Un complément indemnitaire sera également versé en fonction de la manière de servir au cours de l'année précédente.

Procédure de recrutement

La procédure de recrutement est fixée par les articles 2 à 10 du décret du 31 décembre 2019 précité.

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'autorité d'emploi est le directeur des affaires juridiques.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont transmises, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, uniquement par courriel aux adresses suivantes :

- dmc.sg@agriculture.gouv.fr ;

- frederic.puigserver@agriculture.gouv.fr.

L'autorité de recrutement procède à la vérification de la recevabilité des candidatures. Elle en accuse réception et présélectionne les candidats à auditionner. L'audition des candidats est confiée à l'instance collégiale prévue par l'article 6 du décret 31 décembre 2019 précité. Elle est présidée par la secrétaire générale ou son représentant.

A l’issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Formation

Les personnes nommées pour la première fois dans un emploi de sous-directeur suivront, dans les six mois à compter de leur prise de fonction, le séminaire des nouveaux sous-directeurs. Ce séminaire interministériel de management combine notamment des apports théoriques, des témoignages de cadres dirigeants et des travaux de groupes.

Les personnes n’ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront dans le même délai un module de formation adapté.

Déontologie

L’accès à cet emploi n’est pas soumis à la déclaration d’intérêts préalable à la nomination.

Toutefois, pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois années qui précèdent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué par l’autorité hiérarchique préalablement à la nomination.

Contacts

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :

- M. Frédéric PUIGSERVER, directeur des affaires juridiques (tél : 01-49-55-51-38), à l’adresse mail suivante : frederic.puigserver@agriculture.gouv.fr ;

- Mme Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières, à l’adresse mail suivante : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l’échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l’Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l’Etat et de ses établissements publics.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l’Etat.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l’agriculture et de l’alimentation.